

Le 29 septembre 2022

À l'attention de la Régie de l'énergie

Dossier R-4008-2017 / Étape D Énergir – Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable.

Objet : Recommandation après observation.

Madame/Monsieur,

La présente lettre de recommandation a comme objectif d'appuyer la demande d'Energir dans sa requête auprès de la régie de l'énergie concernant la demande l'approbation d'un coût moyen (maximal) de 25 \$/GJ et d'un coût maximum (par contrat) de 45 \$/GJ, pour des contrats d'une durée maximale de 20 ans et ce, sans limitation dans le temps. Or, je vais me concentrer sur la valeur de 45 \$/GJ pour le gaz naturel de source renouvelable en provenance de l'agriculture.

Ce sont 9,6%* des émissions de GES au Québec qui sont en provenance de l'agriculture. En fait, le secteur agricole est une source importante de gaz naturel renouvelable qui mérite d'être reconnue à sa juste valeur. Cependant et nonobstant le fait que l'agriculture est vitale pour l'économie Québécoise, il s'avère que les coûts des opérations sont de plus en plus élevés. Nous avons simplement à regarder la montée des prix des engrais et des semences.

Par conséquent, l'agriculture se doit d'être plus efficace dans son ensemble et un des recours afin d'améliorer cela, est évidemment d'effectuer une valorisation des extrants de la ferme tel que les lisiers et fumiers. Cette valorisation par le processus de la biométhanisation dédié à l'injection de GNR dans le réseau d'Energir aura trois effets positifs ;

1- Augmentation de la concentration de la valeur agronomique du digestat.

Dans le processus de biométhanisation exclusivement de source agricole, le centre de biométhanisation valorise les lisiers et fumiers mais aussi, tous les autres résidus organiques reliés aux opérations agricoles qui sont perdus dans l'année pour des raisons de changement climatique ou de surplus d'inventaire. (On y retrouve et ce sans si limiter, les résidus de paille, de foin, d'ensilage ainsi que les résidus de légume non commercialisable). En fait, cela permettra d'enrichir le gisement dédié au digesteur du centre biométhanisation et extraire un digestat enrichi qui sera réacheminé aux agriculteurs pour l'épandage aux champs (réduction de l'achat d'engrais) ;

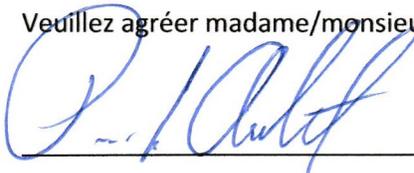
- 2- Valoriser les émissions fugitives tel que le méthane par la substitution d'énergie fossile chez les grands émetteurs (SPEDE) assujettis.
- 3- Générer un revenu supplémentaire aux agriculteurs parties prenante à l'approvisionnement au centre de biométhanisation tel que proposé et développé par Ausime Énergie Inc.

Or, nonobstant les trois points positifs, cette structure n'en reste pas moins fragile aujourd'hui car le potentiel méthanogène des lisiers est très variable en fonction des principaux facteurs suivant : le type de litière utilisée pour les animaux (paille, rip de bois, recyclé, etc.), le taux de siccité (matière sèche organique par tonne de la matière première. Plus l'indice est haut, plus cela est méthanogène), le rayon d'approvisionnement en fonction du centre de biométhanisation (coût de transport) et finalement, sans contredit en lien avec la recommandation, le prix de la molécule de gaz naturel de source renouvelable, la stabilité du prix en fonction du coût de la vie (l'indexation) et la durée du contrat obtenu.

De plus, le coût des installations est relativement cher pour traiter ce type d'intrant à forte incidence carbone et le fait de s'appuyer uniquement sur le marché du carbone en commercialisant uniquement les attributs environnementaux ou la molécule sur les marchés spot et ce, sans contrat à long terme et sans un indice de prix du GJ tel que suggère Energir, n'est aucunement viable. Cela se résumerait à contracter un prêt pour aller investir à la bourse qui est, soit dit en passant, très incertaine.

Par conséquent et pour toutes ces raisons, je recommande fortement à la régie de l'énergie d'autoriser la requête de Energir en lien avec le prix maximum de la molécule de 45\$/GJ avec indexation pour le gaz naturel de source renouvelable agricole à très forte incidence carbone. La survie de la filière GNSR agricole en dépend.

Veillez agréer madame/monsieur mes salutations distinguées.



Pierre-Yves Aubut -Simard, président et directeur- général

Ausime Énergie Inc.

[*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)